

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

**Les efforts destinés à
mettre fin à l'impunité
doivent se poursuivre**

Index AI : AMR 27/004/00

**Embargo : 31 août 2000
(00 h 01 GMT)**

Amnesty International s'inquiète de constater que le nombre d'homicides illégaux imputés aux forces de sécurité demeure extrêmement élevé en République dominicaine. Parallèlement, les efforts déployés pour enquêter sur ces faits et traduire en justice les responsables présumés semblent limités à quelques affaires qui ont fait grand bruit, a déclaré ce jour (jeudi 31 août 2000) l'Organisation à l'occasion de la publication d'un document intitulé *Dominican Republic: Killings by Security Forces* [République dominicaine. Homicides perpétrés par les forces de sécurité].

En 1999, au moins 200 personnes ont été abattues par des membres des forces de sécurité,

essentiellement de la police nationale, et de nouvelles victimes ont été recensées au cours des premiers mois de l'année 2000. Si la police invoque souvent des échanges de coups de feu avec des suspects, cette version des faits est fréquemment contestée par des témoins ou infirmée par des éléments de preuve.

En juin 2000, six Haïtiens et un Dominicain, qui venaient de pénétrer en camion sur le territoire dominicain, ont été tués par une patrouille militaire. Une commission d'enquête, composée de représentants de l'armée, a été mise en place. Amnesty International demande instamment que de telles investigations et les éventuelles suites qui leur sont données relèvent non pas d'instances militaires, mais de la justice civile.

« De récents procès ont montré que des initiatives étaient prises en vue d'amener les responsables présumés de violations des droits humains à rendre compte de leurs actes », a reconnu Amnesty International en évoquant la condamnation, prononcée dans le courant du mois, de membres des forces de sécurité impliqués dans le meurtre du journaliste Orlando Martínez Howley, en 1975, et du père José Antonio Tineo, en 1998.

« Ces exemples, qui demeurent l'exception, doivent dorénavant devenir la règle, a commenté l'Organisation. Il faut mener une enquête exhaustive et impartiale sur chaque mort

Pour obtenir de plus amples informations, recevoir un exemplaire du document (en cours de traduction) ou organiser un entretien, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au 44 (0) 207 413 5562 ou consulter notre site web :

survenue aux mains des membres des forces de sécurité, et déférer à la justice les personnes soupçonnées d'avoir commis des homicides illégaux. »

Amnesty International exhorte également les autorités de la République dominicaine à s'assurer que les règles relatives au recours à la force et à l'utilisation d'armes à feu par les responsables de l'application des lois sont conformes aux normes internationales ; à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de garantir leur respect, et à réfléchir à des modalités de recours à la force qui ne risquent pas d'entraîner la mort. ●

Amnesty International
BULLETIN D'INFORMATIONS 164/00
31 août 2000

<http://www.amnesty.org>

La version originale a été publiée par
Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton
Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et
diffusée par les Éditions Francophones
d'Amnesty International - EFAI -